



## CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE/DPC ANNEE 2024

Numéro d'enregistrement ANDPC : 3952

Numéro de Siret de l'organisme de formation : 266 209 303 00020

Numéro d'activité délivré par la DIRECCTE : 31 62 022 12 62



# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	4
Le contexte .....	5
Les éléments réglementaires de la formation professionnelle continue.....	7
Les enjeux .....	8
Les axes du projet de formation continue.....	9
LES FICHES DE SYNTHÈSE DE L'OFFRE DE FORMATION.....	7
ACCOMPAGNEMENT A LA V.A.E. * AIDE-SOIGNANT .....	8
FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE - NIVEAU 1 .....	9
FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE – NIVEAU 1 + 2.....	10
REACTUALISATION DE LA FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE.....	11
REANIMATION CARDIO PULMONAIRE .....	12
PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE.....	13
LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES A DOMICILE.....	14
TUTORAT DE L'ETUDIANT et ANALYSE DE PRATIQUES REFLEXIVES.....	15
FORMATION DE FORMATEURS EN SIMULATION EN SANTE .....	16
PREVENTION DES ERREURS MEDICAMENTEUSES.....	17
IDENTITOVIGILANCE ET IDENTIFICATION DU PATIENT .....	18
BIENTRAITANCE EN INSTITUTION.....	19
CONFERENCE SENSIBILISATION AUX TRANSMISSIONS CIBLEES.....	20
FORMATION DE FORMATEURS AUX TRANSMISSIONS CIBLEES .....	21
GESTION DE L'AGGRESSIVITE .....	22
PREVENTION ET ACTION LORS DE TROUBLES DU COMPORTEMENT.....	23
ACCOMPAGNEMENT EN PSYCHIATRIE DES EQUIPES DANS LES PRISES EN SOINS PALLIATIVES ET LE DEUIL.....	24

EXEMPLE DE FORMATION CO-CONSTRUITE AVEC UN ETABLISSEMENT DE SANTE .....	25
CONFERENCE_ « FAIRE EVOLUER LA REPRESENTATION DU HANDICAP PSYCHIQUE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE ».....	26
DU SANTE MENTALE.....	27
L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DU CAMPUS DES METIERS DE LA SANTE.....	29
Politique de prévention & gestion des conflits d'intérêt.....	30
FICHE D'INSCRIPTION DE FORMATION.....	32
NOS COORDONNEES.....	33

## INTRODUCTION

L'évolution de la société, en particulier celle du système de soins conduit les pouvoirs publics à adapter l'offre de soins aux besoins des usagers. Ce contexte demande une adéquation entre la demande de soins de la population et les compétences des professionnels de santé. La Loi Hôpital Patient Santé Territoire a renforcé la nécessité de transformer les formations paramédicales avec un souhait légitime de voir évoluer les métiers du soin et de favoriser la pluridisciplinarité.

Il s'agit pour le Campus des Métiers de la Santé d'élaborer un projet de formation continue en lien avec le contexte socio-économique de la Région, le schéma régional des formations sanitaires et sociales, la politique de l'EPSM Val de Lys-Artois et la législation encadrant la profession infirmière et des paramédicaux.

La formalisation de ce projet s'inscrit dans les orientations des missions du directeur des soins en institut de formation<sup>1</sup> :

- Elaboration du projet d'institut en lien avec le projet de soins et le schéma régional des formations sanitaires et sociales,
- Mise en œuvre de la démarche qualité de la structure et du processus de certification,
- Elaboration du plan de développement professionnel continu de l'établissement dans son champ de compétences,
- Mise en œuvre de la formation initiale, préparatoire et continue,
- Accueil et information des étudiants et mise à disposition des ressources pédagogique et de recherche.

Un état des lieux des besoins de nouvelles compétences à acquérir ou à optimiser a débuté dès 2011. Celui-ci a permis d'identifier des axes prioritaires à développer et de proposer chaque année un catalogue de formation aux structures partenaires et aux établissements du territoire.

---

<sup>1</sup>[www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr/.../Réferentiel-DS-Mission-DGOS-CNG.PDF](http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr/.../Réferentiel-DS-Mission-DGOS-CNG.PDF)

## ***Le contexte***

Si la loi HPST avait enclenché le dispositif du DPC, dans la logique de la formation tout au long de la vie (FTLV), force était de constater qu'il était difficile pour les établissements de santé de répondre à cette obligation pour ses professionnels paramédicaux.

La loi de modernisation du système de santé (dite Loi Santé)<sup>2</sup> impacte le Développement Professionnel Continu, en tentant de faciliter et d'orienter sa mise en œuvre.

Le DPC<sup>3</sup> devient une « démarche comportant des actions de formation continue, d'analyse, d'évaluation et d'amélioration des pratiques et de gestion des risques ».

Le DPC demeure une obligation pour les professionnels de santé mais le dispositif de formation passe d'une obligation annuelle à une « obligation triennale ».

L'universitarisation progressive des formations paramédicales impacte fortement les programmes de formation continue en permettant de préparer les professionnels à concourir à la prévention et la promotion de la santé.

Le décret du 30 décembre 2011 relatif au Développement Professionnel Continu des professionnels paramédicaux et la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale renforcent la nécessité pour les Instituts de formation d'accompagner les professionnels de santé dans la mise en œuvre de la politique de santé publique et la promotion de la qualité et la sécurité des soins.

La «Loi Santé » décrit dans l'un de ses axes, la volonté de faire évoluer les métiers de la santé.

La gestion des risques à priori et à posteriori est un axe fort du Développement Professionnel Continu dans lesquels les instituts de formation aux métiers de la santé (IFMS) peuvent s'engager dans un souci de sécurité des soins pour les patients.

Le Campus des Métiers de la Santé Val de Lys-Artois, regroupant les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et aides-soignants (IFAS), accueille chaque année plus de 350 étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants.

---

<sup>2</sup> Loi n°2016-641 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

<sup>3</sup> Décret n°2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé.

Au regard des missions réglementaires du Campus, une réflexion est portée sur le développement du pôle de formation continue avec la collaboration de l'Université du territoire dans le domaine des sciences humaines et sociales, de la santé et de la recherche.

A ce jour, environ 400 professionnels par an bénéficient d'une action de formation continue dispensée dans ses murs.

L'émergence de nouveaux métiers de la santé amène le Campus à construire des actions de formation répondant aux besoins du bassin de vie.

L'infrastructure du Campus permet de mettre en place des outils innovants en termes de pédagogie.

Le laboratoire de compétences, reconstitution d'une unité de soins, est une plus-value dans les propositions d'actions de formation : la simulation devient une méthode incontournable de formation en demeurant complémentaire des méthodes existantes. 2019 voit de plus notre engagement dans la démarche de certification du laboratoire de compétences.

Pour aller encore plus loin dans l'immersion, le « Simu-habitat » a été inauguré en 2020 : il s'agit d'un logement équipé de toute la technologie de simulation permettant de pratiquer dans les conditions d'exercice de la prise en soins au domicile de la personne.

Il faut noter que la place de la simulation, suite au décret du 26 septembre 2014, est rendu obligatoire dans la formation initiale infirmière.

De nombreux partenariats se sont mis en place dans le cadre de ses expérimentations innovantes : universitaires, professionnels de santé et cadres formateurs.

Une articulation entre formation initiale et formation continue doit désormais être recherchée.

Ces expériences renforcent la volonté de proposer des formations qualifiantes et universitaires aux professionnels paramédicaux.

## ***Les éléments réglementaires de la formation professionnelle continue :***

L'élaboration du projet s'appuie sur les grandes orientations définies par l'Etat :

- La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, « Hôpital, Santé, Patient, Territoire » (HPST) qui introduit des changements dans le système de soins, avec comme objectif permanent l'optimisation de la prise en charge du patient,
- L'arrêté du 31 juillet 2009 « relatif aux autorisations des instituts préparant au diplôme d'infirmier » qui précise les missions des instituts de formations :
  - La formation initiale des professionnels pour laquelle le Campus est autorisé,
  - La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts de formation,
  - **La formation continue,**
  - La documentation,
  - La recherche.
- L'Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux,
- Le Décret n°2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière,
- La Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires : article 59 : le développement professionnel continu constitue une obligation pour les professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales,
- Le Décret 2011-2114 du 30 décembre 2011 relatif au DPC des professionnels paramédicaux.
- L'HAS, Fiche technique « Méthodes et modalités de DPC », Décembre 2012,
- L'évaluation et amélioration des pratiques : guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé,
- L'Arrêté du 19 juillet 2013 relatif aux modalités d'appréciation des critères d'évaluation prévues à l'article R.4021-25 du code de la santé publique,
- La Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.
- Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue,

➤ **La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 :**

Elle a défini pour les années à venir les axes prioritaires de transformation de notre système de santé, au premier rang duquel se situe la formation des professionnels de santé. « *Les formations doivent s'adapter aux évolutions constatées et à venir concernant les métiers, les conditions d'exercice des professionnels de santé ainsi que l'organisation et le fonctionnement du système de santé.* »<sup>4</sup>.

- Arrêté du 31 juillet 2019 relative aux orientations retenues pour 2020 - 2022 en matière de développement des compétences des personnels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

## ***Les enjeux***

### **Au niveau national :**

➤ L'Etat définit les grandes orientations sanitaires et sociales, notamment les programmes de formation et l'organisation des études. Celles-ci conduisent à assurer l'attractivité de ces professions par une communication fiable,

➤ Le développement des parcours individuels de formation tout au long de la vie entre les formations et les métiers génèrent des besoins de formation continue et d'adaptation aux emplois nouveaux.

### **Au niveau régional :**

Depuis la loi du 1<sup>er</sup> août 2004, les compétences relatives aux formations sanitaires et sociales sont transférées aux régions.

Les priorités de l'offre de formation en région Nord Pas-de-Calais s'articulent autour de plusieurs axes :

---

<sup>4</sup>Décret n° 2017-1866 du 29/12/2017 portant définition de la Stratégie Nationale de Santé 2018/2022 chapitre III-3



- Equilibrer l'offre de formation afin de satisfaire aux besoins en recrutement du secteur sanitaire et social,
- Faciliter l'accès à la formation dans un contexte d'égalité,
- Développer les compétences nécessaires à l'évolution des pratiques professionnelles, notamment dans le cadre du développement professionnel continu depuis le 30 décembre 2011<sup>5</sup>.

Ces offres de formation visent à promouvoir la santé dans la région et dans tous les domaines : la petite enfance, la prise en charge du handicap, la prévention et la promotion des soins, la lutte contre l'exclusion, la prise en charge des personnes âgées et dépendantes

La coopération avec l'université vient modifier les parcours professionnalisants :

- Elévation du niveau de qualification des emplois,
- Valorisation des carrières,
- Nouveaux enjeux en matière de recherche.

### ***Les axes du projet de formation continue***

Le Campus des Métiers de la Santé Val de Lys-Artois est engagé à mettre en œuvre une formation de qualité permettant l'insertion des futurs professionnels et pour les soignants, le maintien des connaissances et des compétences, tout en tenant compte des exigences réglementaires relatives aux instituts de formations en soins infirmiers.

L'enregistrement du Campus comme organisme OGDPC est effectif depuis septembre 2014. Le Campus est donc habilité à dispenser des programmes de formation DPC pour les auxiliaires médicaux.

**Le Campus a été évalué favorablement et définitivement par la Commission Scientifique des Paramédicaux et est enregistré sous le numéro 3952.**

**Par la même, il s'engage à respecter la charte éthique de l'Agence Nationale du DPC.**

**Le Campus a été évalué par AFNOR Certification et jugé, le 21 mars 2017, conforme aux exigences requises par la norme ISO 9001 version 2015 appliquée aux organismes de formation professionnelle continue (Décision n° 2018/78783.2).**

---

<sup>5</sup> Décret n°2011- 2114 du 30 décembre 2011 relatif au développement professionnel continu des professionnels de santé paramédicaux.

**De même lors de la visite de suivi de mars 2021, l'audit a permis d'intégrer la certification Qualiopi au certificat ISO 9001.**

**Parallèlement, le Campus des Métiers de la Santé est enregistré auprès de Datadock.**

De plus, engagé dans cette démarche de certification de la conformité au décret de la formation professionnelle, le Campus précise que les stagiaires ont la possibilité de contacter AFNOR Certification pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015 et de déposer un avis sur AFNOR Pro contact.

## LES FICHES DE SYNTHÈSE DE L'OFFRE DE FORMATION

Vous trouverez ci-après les fiches de synthèse des différentes formations proposées à ce jour par le Campus, sur des thèmes reconduits d'année en année.

Les tarifs indiqués comprennent les repas et les collations lors des pauses.

Néanmoins, nous mettons à votre disposition notre ingénierie de formation afin de répondre à vos demandes particulières, en co-construction avec vos experts « terrain », en intra comme en extra-muros.

Nous pouvons organiser des conférences sur des thèmes variés en rapport avec les axes de votre projet de soins.

Enfin, vous y trouverez la présentation du DU « Soins Infirmiers en Psychiatrie et Santé Mentale », fruit de notre collaboration avec l'Université d'Artois.

# ACCOMPAGNEMENT A LA V.A.E.\* AIDE-SOIGNANT

(\*Validation des Acquis d'Expérience)

## CONTEXTE

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du Code de la Santé Publique.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une démarche personnelle qui permet de faire reconnaître officiellement l'ensemble des compétences acquises depuis au moins trois ans, y compris celles acquises dans le cadre d'activités associatives ou bénévoles.

La validation débouche sur l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre ou certification de qualification professionnelle) délivrée par un jury.

Arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant

## OBJECTIFS

Acquérir une méthodologie écrite et orale en vue de l'évaluation du livret 2.

- Repérer les activités à valoriser dans le cadre de votre parcours, en rapport avec le référentiel d'activités et de compétences du métier envisagé.
- S'approprier une démarche et des outils méthodologiques d'analyse de l'activité.
- Identifier et exploiter les situations significatives d'expérience professionnelle.
- Mettre en relief les éléments constitutifs des compétences acquises.

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Analyse des référentiels d'activités et de compétences
- Apports méthodologiques pour la constitution du livret 2
- Consignes pour l'entretien avec le Jury
- Simulation d'entretien

## VALIDATION

Attestation de présence à l'issue du suivi du module de formation et/ou d'accompagnement.  
Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) partiel ou complet, en fonction de l'avis du jury.

## PUBLICS CONCERNES

Toute personne inscrite dans un projet de VAE et titulaire de l'attestation de recevabilité.  
Cela concerne des personnes qui justifient de 3 ans d'exercice professionnel dans les soins d'hygiène et de confort auprès des personnes (ex. faisant fonction d'aide-soignante, agent de service hospitalier...) et qui désirent faire valider leurs acquis et leur expérience.

## INTERVENANTS

- Cadres de santé formateurs

## ORGANISATION

Durée de la formation : 24 heures réparties sur 6 demi-journées

Dates : Se rapprocher du Campus pour les dates.

Coût : 650 € / personne

## **CONTEXTE**

- Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.
- Circulaire du 10 mai 2006 relative à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

## **OBJECTIFS**

- Acquérir des connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. (\* sans matériel spécifique).
- Prise en charge des urgences vitales (protection, alerte, libération des voies aériennes, position latérale de sécurité, réanimation cardio respiratoire avec et sans défibrillateur automatique, hémorragie).
- Conduite à tenir devant une personne présentant (malaise, traumatismes, brûlures, plaies).
- Identification des risques collectifs (naturels et technologiques, plan de secours).

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Pédagogie active
- Exercices pratiques
- Mise en situation
- Evaluation certificative : prendre en charge une situation d'urgence en adoptant un comportement adapté.

## **PUBLICS CONCERNES**

Destinée à tout personnel, administratif ou non, ou exerçant au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale.

## **INTERVENANTS**

- Cadres de santé formateurs, expérimentés dans le domaine de l'urgence, agréés par le CESU 62. (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence)

## **ATTESTATION**

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence sera délivrée par le CESU ultérieurement. Elle est valable 4 ans.

## **ORGANISATION**

Formation réalisée en groupe de 10 personnes.

Le Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session si le groupe comporte moins de 6 personnes.

Durée de la formation : 14 heures réparties sur 2 journées.

Dates : nous consulter

Horaires : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h30 à 16 h 30

Coût : 230 € / personne

## **CONTEXTE**

- Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.
- Circulaire du 10 mai 2006 relative à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

## **OBJECTIFS**

- Acquérir des connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives\* en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. (\* sac ou chariot d'urgence).
- Réanimation cardio pulmonaire dans le cadre professionnel avec matériel d'urgence
- Prise en charge des urgences potentielles (immobilisation lors de traumatisme osseux, pose d'une attelle de membre et d'un collier cervical, technique de relevage et de brancardage en équipe, accouchement inopiné).
- Participation à la mise en œuvre des plans sanitaires (plan blanc, plan NRBC\*) identification des procédures d'habillage.
- Nucléaire, radiologique, biologique, chimique

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Pédagogie active
- Exercices pratiques
- Mise en situation
- Evaluation certificative : prendre en charge une situation d'urgence en adoptant un comportement adapté.

## **PUBLICS CONCERNES**

Destinée à tout personnel de santé exerçant au sein d'un établissement sanitaire et médico-social.

## **INTERVENANTS**

- Cadres de santé formateurs, expérimentés dans le domaine de l'urgence, agréés par le CESU 62. (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence)

## **ATTESTATION**

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence sera délivrée par le CESU ultérieurement. Elle est valable 4 ans.

## **ORGANISATION**

Formation réalisée en groupe de 10 personnes.

Le Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session si le groupe comporte moins de 6 personnes.

Durée de la formation : 21 h réparties sur 3 journées.

Dates : Nous consulter

Horaires : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h30

Coût : 400 € / personne

# REACTUALISATION DE LA FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE

## **CONTEXTE**

Conformément à l'arrêté du 3 mars 2006, la réactualisation FGSU est prévue tous les 4 ans.

## **OBJECTIFS**

Réactualiser et réajuster les connaissances acquises lors d'une première formation pour reconnaître une situation d'urgence, alerter et intervenir en sécurité.

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

Apports théoriques en pédagogie active.

Mises en situations pratiques adaptées au public et locaux sur matériel multiple.

## **PUBLICS CONCERNES**

Tout personnel soignant et non soignant des établissements de santé ayant suivi une formation AFGSU initiale 4 ans plus tôt.

## **INTERVENANTS**

Cadres de santé formateurs, expérimentés dans le domaine de l'urgence, agréés par le CESU 62.

## **ATTESTATION**

Au terme de cette formation, la validation par le CESU sera prolongée pour 4 ans.

## **ORGANISATION**

Formation réalisée en groupe de 10 personnes.

Niveau homogène niveau 1 ou niveau 1 et 2

Le Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session si le groupe comporte moins de 6 personnes.

Durée de la formation : 7 heures

Dates niveau 1 : Nous consulter

Dates niveau 1 + 2 : Nous consulter

Horaires : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16h 30

Coût : 190 € / personne

## **CONTEXTE**

Code la santé publique :

Code de déontologie médicale titre 1 : articles R4127-9 et R4127-11

Règles professionnelles infirmières : articles R4312-6 et R4312-10

Actes professionnels infirmiers : articles R4311-5, R4311-10 et R4311-14

## **OBJECTIFS**

Améliorer la prise en charge des patients ou agents victime d'un arrêt cardio respiratoire à l'intérieur de l'EPSM et ses annexes en renforçant les différents maillons de la chaîne de survie, conformément aux recommandations de la Fédération Française de Cardiologie.

## **PROGRAMME**

La formation reprend les techniques de :

- Reconnaissance de l'ACR
- Alerte
- Libération des voies aériennes
- Massage cardiaque
- Ventilation artificielle
- Pose et mise en marche du DAE
- Mise en place d'une voie veineuse périphérique

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

La pédagogie par objectifs utilisée est basée exclusivement sur des exercices pratiques à partir de cas simulés. La formation comprend une période d'apprentissage et une évaluation formative terminale.

## **PUBLICS CONCERNES**

Infirmiers, également tous les personnels soignant inscrit dans la 4<sup>ème</sup> partie du code de santé publique.

## **INTERVENANTS**

- Cadres de santé formateurs FGSU

## **ORGANISATION**

Formation réalisée en groupe de 10 personnes.

Le Campus se réserve le droit d'annuler la formation si le groupe comporte moins de 6 personnes.

Durée de la formation : 3 heures

Dates : Se rapprocher du Campus pour les dates.

Horaires : 9h à 12 h ou de 13h30 à 16h30

Coût : 50€ / personne



## CONTEXTE

Les premiers soins en santé mentale se veulent une aide précoce apportée par un citoyen :

- à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale,
- voire l'aggravation d'un trouble,
- ou qui est en situation de crise.

Ces premiers soins sont apportés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle s'initie, ou que la crise soit résolue. Ils représentent l'équivalent en Santé Mentale aux gestes de premiers secours physiques apportés à une personne en difficulté.

La feuille de route de la santé mentale et de la psychiatrie du Jeudi 28 juin 2018 s'inscrit en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de santé, en particulier avec ses axes majeurs d'action que sont le repérage et la prise en charge précoces des troubles psychiques et la prévention du suicide.

## OBJECTIFS

- Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire français un programme de formation aux premiers secours en santé mentale,
- Former au repérage des troubles ou des signes précurseurs de crise afin d'intervenir précocement, sur le modèle des "gestes qui sauvent",
- Mettre à disposition des outils facilitant l'accompagnement des personnes,
- Aider la population à fournir un soutien initial mieux adapté à une personne développant un trouble psychique, présentant des signes d'aggravation d'un trouble psychique existant ou en état de crise,
- Dé stigmatiser les troubles psychiques en faisant évoluer les représentations sociales sur les pathologies,
- Améliorer la situation des personnes touchées par ces troubles.

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Les méthodes andragogiques sont heuristiques, démonstratives et applicatives.
- Elles sont donc basées sur la participation active et sur l'application théorico-pratique des diverses techniques étudiées.
- Les formateurs utilisent donc au fur et à mesure de l'avancée de la formation, différentes techniques telles que les mises en situation simulée, les cas concrets ou les démonstrations explicatives.

## PUBLICS CONCERNES

Cette formation s'adresse à tout public

## INTERVENANT(S)

Cadres de santé paramédicaux, ayant une expertise en santé mentale et formés à la gestion des émotions, de la violence et de l'agressivité ;  
Formateurs accrédités PSSM France.



## ORGANISATION

Formation réalisée en groupe de 16 personnes maximum et 12 minimum. Le Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le groupe comporte moins de 9 personnes.

Durée de la formation : 14 heures réparties sur 2 journées

Horaires : 8h30 à 12 h30 et de 13h30 à 16h30

Coût : 250€ / personne (livret inclus)

Dates : nous consulter

## **CONTEXTE**

Le virage ambulatoire s'est accéléré depuis la loi de modernisation de notre système de santé en 2016. Les 35 000 soignants à domicile, que ce soit en SSIAD, en CSI, en SPASAD ou en HAD sont donc confrontés à une montée en charge des prises en soins. Avec cette augmentation, les risques, notamment liés aux manutentions augmentent également à l'instar des déclarations de troubles musculo-squelettiques (TMS)  
La HAS préconise, l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Il existe un partenariat entre la HAS et l'ANACT (Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail)

## **OBJECTIFS**

- Prévenir les TMS chez les soignants intervenant à domicile
- Limiter l'aggravation des TMS si un trouble est déjà présent
- Ancrer les notions de prévention

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Démonstrative
- Participative
- Applicative
- Evaluation sommative
- Un support de formation présentant les éléments de contenus abordés est fourni

## **PUBLICS CONCERNES**

Une formation à destination de l'ensemble des professionnels, quel que soit leur activité de travail et travaillant à domicile. Elle permet une prise de conscience sur les dangers liés à l'activité physique pour la personne. Elle met en lien l'activité professionnelle et les risques d'atteintes à la santé et aborde des pistes de solutions

## **INTERVENANTS**

Cadres de santé formateurs, titulaires du certificat et agréé par la CARSAT.

## **ORGANISATION**

Formation réalisée en groupe de 12 personnes.

Le Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session si le groupe comporte moins de 6 personnes.

Durée de la formation : 2 jours en 2 fois 1 jour à un mois de distance afin d'ancrer les notions de prévention des TMS.

Horaires : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Dates : Nous consulter

Coût : 200 €

## **CONTEXTE LEGISLATIF**

Arrêté du 31 juillet 2009, Annexe III chapitre 6 précisant les conditions de la formation clinique en stage et notamment le rôle et les responsabilités des responsables de l'encadrement.

Arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

Instruction n° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux.

## **OBJECTIFS**

Optimiser l'encadrement de l'étudiant dans son parcours de stage et valoriser l'analyse de pratiques professionnelles.

Valoriser la pratique professionnelle des soignants.

Accompagner l'étudiant dans le développement des compétences professionnelles.

Maîtriser le portfolio dans l'apprentissage des 10 compétences professionnelles et leur évaluation.

S'initier à la pratique réflexive au moyen de l'analyse de situation.

S'exercer à l'analyse de pratiques professionnelles.

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

Les méthodes pédagogiques s'appuient sur l'interactivité et les échanges entre le public et les formateurs qui permettront de faire évoluer les représentations :

- Apports théoriques sous forme de diaporama
- Rédaction d'analyses de situations
- Travaux de groupe
- Mise en situation d'analyse de pratiques professionnelles

## **PUBLICS CONCERNES**

Public ayant une expérience dans l'encadrement des étudiants :

- Maîtres de stages
- Cadres de santé
- Tuteurs
- Professionnels de proximité (IDE, aides-soignants)

## **INTERVENANT(S)**

Cadre de santé formateur formé à l'analyse de pratiques professionnelles, titulaire d'un Master 2 en Ingénierie de la formation.

## **ORGANISATION**

Formation réalisée en groupe de 15 personnes. Le Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le groupe comporte moins de 9 personnes.

Durée de la formation : 28 heures réparties sur 4 journées

Dates 2022 : Nous consulter

Horaires : 8h30 à 12 h30 et de 13h30 à 16h30

Coût : 400 € / personne

## **FORMATION DE FORMATEURS EN SIMULATION EN SANTE**

### **CONTEXTE**

Rapport de mission sur la simulation en santé du Dr Granry et du Dr Moll de janvier 2012.

Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé de décembre 2012.

### **OBJECTIFS**

Initier le cadre formateur en IFSI aux techniques de simulation haute-fidélité

Concevoir un scénario de simulation en santé

Participer à une séquence de simulation

Comprendre les enjeux éthiques d'une séance de simulation

### **METHODES PEDAGOGIQUES**

Apports théoriques

Pédagogie active

Exercices pratiques

Mise en situation

### **PUBLICS CONCERNES**

Cadre de santé formateur en Institut de Formation en Soins Infirmiers

### **INTERVENANTS**

Médecin responsable pédagogique Présage

Cadres de santé formés à la simulation

### **DEROULEMENT DE LA FORMATION**

J1 : généralités sur la simulation : intérêts, limites, place de la simulation dans la formation initiale

Organisation d'une séquence de simulation

J2 : briefing – débriefing, le rôle du formateur

J3 : création de scénario, mise en application

### **ORGANISATION**

Formation réalisée en groupe de 10 personnes. Le Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le groupe comporte moins de 6 personnes.

Durée de la formation : 21 heures réparties sur 3 journées

Dates : Se rapprocher du Campus pour les dates.

Horaires : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Coût 500€ / personne

# PREVENTION DES ERREURS MEDICAMENTEUSES

## **CONTEXTE**

Aujourd'hui, il y a 1 erreur de médication par jour et par patient.

Pour 100 événements iatrogènes :

- 50 sont évitables et liés à l'organisation même du circuit du médicament
- 1 à 2 provoquent le décès du patient
- 15 compromettent certaines fonctions vitales ou laissent des séquelles durables

Ces événements, outre leur gravité potentielle, sont extrêmement médiatisés et peuvent engager la responsabilité de l'institution ainsi que celle des professionnels de santé.

## **OBJECTIFS**

- Identifier les enjeux de la sécurisation du circuit du médicament,
- Favoriser les échanges entre les différents acteurs du circuit du médicament,
- Partager une culture qualité-sécurité des prises en charge des résidents.

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

Les méthodes pédagogiques s'appuient sur l'interactivité et les échanges entre le public et les formateurs:

Au tour de table, il est demandé aux participants d'évoquer une situation problématique en lien avec le thème de la formation, qu'ils ont pu rencontrer. Les formateurs s'appuient sur ces situations, lors de la formation pour étayer certains points de théorie et analyser la/les situation(s).

## **PUBLICS CONCERNES**

Tous les professionnels et toutes les personnes intervenant dans le circuit du médicament.

## **INTERVENANT(S)**

Cadres de santé formateurs.

## **ORGANISATION**

Formation réalisée en groupe de 12 personnes. Le Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le groupe comporte moins de 8 personnes.

Durée de la formation : 7 heures réparties sur 1 journée

Horaires : 8h30 à 12 h30 et de 13h30 à 16h30

Coût : 150 € / personne. Tarif pour l'inscription d'un groupe, nous consulter.

Dates : Nous consulter

## **CONTEXTE**

- Critère de la certification HAS

## **OBJECTIFS**

- Connaître et s'approprier les éléments clés de l'identification du patient en établissement de santé
- Comprendre les principes de l'identito-vigilance
- Impliquer les professionnels de santé « sur le terrain » dans une démarche qualité / sécurité de la prise en charge du patient
- Répondre aux exigences de la certification d'établissement

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Pédagogie active séquentielle alternant apports théoriques, apports méthodologiques et analyse des pratiques à partir des retours d'expérience fournis par l'animateur et les participants.

## **CONTENU**

Présentation de la formation et introduction

- Les différentes vigilances dans un établissement de santé
- Définition de l'identitovigilance
- Les objectifs de l'identitovigilance
- Les chiffres clés
- Cas, causes et conséquences d'erreurs d'identitovigilance du patient : cas concrets
- Les instances
- Les supports et outils
- Conclusion et tour de table de synthèse de la formation

## **PUBLICS CONCERNES**

Tout professionnel de santé (administratif, soignant...) participant à la prise en charge du patient en établissement de soins, exerçant au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale.

## **INTERVENANT**

Cadre de santé

## **ATTESTATION ET EVALUATION**

Une attestation de formation sera délivrée.

Mesure de satisfaction des stagiaires au moyen d'un questionnaire

## **MODALITES D'ORGANISATION**

Session de 15 participants maximum

Durée de la formation : 7 heures en 1 journée

Dates : Plusieurs sessions / an. Se rapprocher du Campus pour les dates.

Horaires : 9h à 12 h et de 13h à 17 h

Coût : 100 € / participant

En intra ou en inter établissements

## **CONTEXTE LEGISLATIF**

- Décret n° 2016-1813 du 21 décembre 2016
- Circulaire n° DGCS/SD2A/2014/58 du 20 février 2014
- Circulaire DGCS/2A no 2010-254 du 23 juillet 2010

## **OBJECTIFS**

- Connaître le cadre légal et réglementaire régissant la prévention et la lutte contre les maltraitements.
- Identifier les éléments fondamentaux pour une prise en charge bientraitance.
- Repérer les situations à risque en faisant le lien avec les besoins de l'usager en institution.
- S'approprier la démarche de "bientraitance" et s'impliquer dans une démarche de prévention des risques de maltraitance.
- Établir les principes de la démarche éthique au service du "bien traiter".
- Comprendre l'intérêt et identifier les possibilités d'une démarche collective et pluridisciplinaire.

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

Les méthodes pédagogiques s'appuient sur l'interactivité et les échanges entre le public et les formateurs qui permettront de faire évoluer les représentations :

- Pédagogie active
- Exercices pratiques
- Mise en situation
- Evaluation sommative : prendre en charge une situation d'urgence en adoptant un comportement adapté.

## **PUBLICS CONCERNES**

Tous les professionnels et toutes les personnes travaillant dans les structures sanitaires, sociales et médico-sociales

## **INTERVENANT(S)**

Cadres de santé formateurs.

## **ORGANISATION**

Formation réalisée en groupe de 15 personnes. Le Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le groupe comporte moins de 9 personnes.

Durée de la formation : 21 heures réparties sur 3 journées

Dates: Se rapprocher du Campus pour les dates.

Horaires : 8h30 à 12 h30 et de 13h30 à 16h30

Coût : 350 € / personne

## **CONTEXTE**

- Décret n° 2004-802 du 29 juillet 20046 relatif à l'exercice de la profession infirmière :
- 
- • Article R. 4311-1 : « L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé. »
- 
- • Article R. 4311-3 : « Il identifie les besoins de la personne, pose un diagnostic infirmier, formule des objectifs de soins, met en œuvre les actions appropriées et les évalue. [...] Il est chargé de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers »
- 
- • Article R. 4312-28 : « L'infirmier ou l'infirmière peut établir pour chaque patient un dossier de soins infirmiers contenant tous les éléments relatifs à son propre rôle et permettant le suivi du patient. »

## **OBJECTIFS**

- Clarifier la notion de Transmissions Ciblées,
- Expliciter les avantages des Transmissions Ciblées,
- Susciter une réflexion effectuant le lien entre la qualité de l'écriture et la qualité des soins,
- Faire évoluer les représentations concernant : le Raisonnement Clinique, les Transmissions Ciblées, les Plans de soins Types, les Chemins Cliniques,
- Impulser une dynamique positive, visant la mise en œuvre des Transmissions Ciblées.

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Apports théoriques,
- Exploitation d'un retour d'expérience personnelle,
- Illustration à partir d'un exemple de transmissions linéaires, retranscrites en Transmissions Ciblées,
- Présentation d'un Plan de Soins Types et de Chemins Cliniques en psychiatrie.

## **PUBLICS CONCERNES**

Destinée à tous les soignants .

## **INTERVENANT**

Cadre de santé formateur, référent en transmissions ciblées, plans de soins types et chemins cliniques.

## **ORGANISATION**

Conférence pouvant se réaliser en intra comme en extra-muros

Durée de la formation : 7 heures sur une journée.

Dates : plusieurs sessions/an, se rapprocher du Campus.

Horaires : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h30 à 16 h 30.

Coût : 700 € / conférence.



## **CONTEXTE**

- Formation de formateurs internes à l'établissement dans un contexte de déploiement des transmissions ciblées : dossier patient papier ou informatisé, migration dossier papier vers dossier informatisé.

## **OBJECTIFS**

- Optimiser et professionnaliser ce temps autour d'une pratique avec un langage commun,
- Structurer et clarifier institutionnellement le temps des transmissions centrées sur les problèmes de santé d'une personne,
- Offrir des conditions de prise en charge optimale pour une continuité des soins efficiente,
- S'approprier la méthodologie du Raisonnement Clinique et les trois domaines du Modèle Clinique Tri Focal,
- Maîtriser la notion de Transmissions Ciblées et les outils associés,
- Construire un document commun destiné à la formation des équipes aux Transmissions Ciblées,
- Elaborer les outils de transmissions ciblées adaptés à l'établissement et au DPI.

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Pédagogie active comprenant des ateliers d'apprentissage et des mises en situation par le biais de la simulation autour de cas concrets.

## **PUBLICS CONCERNES**

- Cadres supérieurs, cadres de pôle, cadres formateurs,
- cadres de santé et cadres socioéducatifs,
- infirmiers et éducateurs des services de soins,

## **INTERVENANT**

Cadre de santé formateur, référent en transmissions ciblées, plans de soins types et chemins cliniques.

## **ATTESTATION**

Une attestation de présence DPC sera délivrée aux participants à l'issue de la formation.

## **ORGANISATION**

Formation pouvant se réaliser en intra comme en extra-muros pour un groupe de 20 personnes maximum.

Durée de la formation : 21 heures réparties sur trois journées dont la dernière à distance des deux premières.

Dates : plusieurs sessions/an, se rapprocher du Campus.

Horaires : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h30 à 16 h 30.

Coût : 200€ / personne (+ frais déplacement et hébergement formateur si formation en intra-muros établissement).

## **OBJECTIFS**

En se basant sur les expériences de chacun (méthode heuristique), sur la gestion des modes mentaux (méthode démonstrative) et une simulation en jeux de rôles de situations dites « agressives » (physiques ou verbales) (méthode applicative), ce programme de formation vise à permettre au soignant de :

- adopter des comportements verbaux, paraverbaux et non verbaux en adéquation avec les situations d'agressivité et/ou de violence émanant du patient et/ou des accompagnants et/ou du soignant.
- désamorcer une situation de crise
- mieux gérer une situation agressive, sur le moment ou à court terme

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

Les méthodes pédagogiques s'appuient sur l'interactivité et les échanges entre le public et les formateurs qui permettront de faire évoluer les représentations :

- Pédagogie active
- Exercices pratiques
- Mise en situation
- Evaluation sommative : prendre en charge une situation d'urgence en adoptant un comportement adapté.

Prise en compte du guide méthodologique de la HAS de septembre 2016 sur la prévention et la prise en charge des moments de violence dans l'évolution clinique des patients adultes lors des hospitalisations en service de psychiatrie adapté au milieu général.

## **PUBLICS CONCERNES**

Tous les professionnels de santé  
Tous les professionnels hors milieu de la santé

## **INTERVENANT(S)**

Cadre de santé formateur, avec 12 ans d'exercice infirmier dans le milieu de la santé mentale qui ont permis de développer des compétences en communication (langage verbal/non verbal, communication non agressive, techniques de communication diverses, relation d'aide).  
Formé à la prise en charge de la violence et de l'agressivité.

## **ORGANISATION**

Formation réalisée en groupe de 15 personnes maximum. Le Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le groupe comporte moins de 8 personnes.

Durée de la formation : 7 heures réparties sur 1 journée

Horaires : 8h30 à 12 h30 et de 13h30 à 16h30

Coût : 200 € / personne. Tarif pour l'inscription d'un groupe, nous consulter.

## CONTEXTE

- Dans un paysage hospitalier dont les orientations se veulent ambulatoires, la durée moyenne de séjour (DMS) est de plus en plus basse. Dans le secteur de la santé mentale, le même constat peut être établi. Les patients sortent après stabilisation de leurs troubles.
- La cause fréquente de rechute dans le secteur de la santé mentale est la prise inadéquate du traitement (méta-analyse de Weiden sur les patients schizophrènes).
- Les personnes travaillant dans des structures sociales sont donc de plus en plus amenées à côtoyer des patients stabilisés, qui peuvent présenter une récurrence de leurs troubles.

## OBJECTIFS

- Faire évoluer les représentations mentales sociales et sociétales.
- Acquérir des connaissances pertinentes sur les principales pathologies psychiatriques.
- Savoir adapter la communication en fonction de la personnalité de l'utilisateur.
- Pérenniser les compétences acquises.

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Les méthodes andragogiques sont heuristiques, démonstratives et applicatives.
- Elles sont donc basées sur la participation active et sur l'application théorique-pratique des diverses techniques étudiées.
- Les formateurs utilisent donc au fur et à mesure de l'avancée de la formation, différentes techniques telles que les mises en situation simulée, les cas concrets ou les démonstrations explicatives.

### AUTOUR DE L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES :

- Au tour de table, il est demandé aux participants d'évoquer une situation problématique en lien avec le thème de la formation, qu'ils ont pu rencontrer. Les formateurs s'appuient sur ces situations, lors de la formation pour étayer certains points de théorie et analyser la/les situation(s).

### AUTOUR DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES :

- Aidés de procédés andragogiques telles que la réactivation mentale et la simulation, le formateur ancre les notions théorique-pratiques acquises lors de la formation.
- Les participants reçoivent en fin de formation un mémo sur les notions abordées.

## PUBLICS CONCERNES

Tous les professionnels et toutes les personnes travaillant dans les structures sanitaires, sociales et médico-sociales

## INTERVENANT(S)

Cadre de santé paramédical, 12 ans d'exercice en santé mentale et formé à la gestion des émotions, de la violence et de l'agressivité, exerçant en IFSI et formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en secteur Sanitaire et Social (PRAPSS) agréé par l'INRS.

## ORGANISATION

Formation réalisée en groupe de 12 personnes. Le Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le groupe comporte moins de 9 personnes.

Durée de la formation : 21 heures réparties sur 3 journées

Dates : plusieurs sessions/an, se rapprocher du Campus.

Horaires : 8h30 à 12 h30 et de 13h30 à 16h30

Coût : 500 € / personne

# ACCOMPAGNEMENT EN PSYCHIATRIE DES EQUIPES DANS LES PRISES EN SOINS PALLIATIVES ET LE DEUIL

## **OBJECTIFS**

- Contextualiser la mort au travers de son historique et mieux comprendre l'approche du soin palliatif
- Apport théorique et échanges sur la démarche palliative, le deuil et la souffrance des soignants.
- Connaître le cadre légal et réglementaire régissant les soins palliatifs.
- Connaissance des actions pour améliorer les prises en soins palliatives
- Connaissance de la pharmacologie utilisée en soins palliatifs et techniques d'utilisation de la SAP
- Partage d'expérience avec une analyse de pratiques réflexives

## **LE CONTENU**

- Accueil des personnes
- Présentation et tour de table, attentes des participants
- Présentation de la formation

### Journée 1

- Historique de la mort
- Historique des soins palliatifs
- Le deuil et les mécanismes de défense (échanges et partages d'expérience)
- Souffrance des soignants
- Accompagnement des familles
- Evaluation de la journée

### Journée 2

- Présentation de la loi Claeys-Léonetti, son évolution, l'impact dans les prises en soins
- Présentation d'un protocole sur les soins palliatifs
- Pharmacologie utilisée en soins palliatifs
- Technique d'utilisation d'une SAP
- Retour d'expérience
- Analyse de pratique réflexive

## **EVALUATION DE LA FORMATION**

- Questionnaire de satisfaction au terme de la formation.
- Les axes d'amélioration seront fixés en fonction des remarques orales et écrites de l'évaluation de la formation et pourront être pris en compte pour les séances suivantes.

## **PUBLICS CONCERNES**

Tous les professionnels et toutes les personnes travaillant dans les structures sanitaires, sociales et médico-sociales

## **INTERVENANT(S)**

Programme dispensé par 1 cadre de sante, ayant une expertise en soins palliatifs, formé à la gestion des émotions et à la simulation en santé

## **ORGANISATION**

Formation réalisée en groupe de 12 personnes maxi. Le Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le groupe comporte moins de 9 personnes.

Durée de la formation : 14 heures réparties sur 2 journées

Dates: plusieurs sessions/an, se rapprocher du Campus.

Horaires : 8h30 à 12 h30 et de 13h30 à 16h30

Coût : 250 € / personne. Tarif pour l'inscription d'un groupe, nous consulter.

# EXEMPLE DE FORMATION CO-CONSTRUITE AVEC UN ETABLISSEMENT DE SANTE

## *FORMATIONS: « Bonnes pratiques du sondage vésical » « Gestion de l'agressivité : Premiers réflexes »*

### **CONTEXTE**

La loi HPST du 21 juillet 2009 (article 59) a instauré le Développement Professionnel Continu. Après le recensement des besoins d'un Centre Hospitalier avec les cadres de santé du groupe de travail « gestion des risques », ces deux thèmes distincts ont pu être traités sur la durée d'une journée de formation, optimisant ainsi la mobilisation des professionnels.

### **OBJECTIFS**

#### **Sondage vésical**

- Optimiser leurs pratiques
- Améliorer les transmissions
- Réduire les infections nosocomiales

#### **Agressivité**

- désamorcer une situation de crise
- mieux gérer une situation agressive, sur le moment ou à court terme

### **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Apports théoriques de 1h00 par thème
- Simulation en santé

### **PUBLICS CONCERNES**

Destinée aux infirmiers et aides-soignants.

### **INTERVENANTS**

3 Cadres de santé formateurs du Campus des Métiers de la Santé Val de Lys-Artois

1 Cadre de Santé hygiéniste du Centre Hospitalier en vacation pour la pratique du sondage vésical

### **ATTESTATION**

Une attestation de formation sera délivrée.

### **ORGANISATION**

Formation réalisée en groupe de 12 personnes

6 aides-soignants et 6 infirmiers

Durée de la formation : 7 Heures (4heures sondage vésical le matin et 3 heures l'agressivité l'après-midi)

Dates : à définir avec l'établissement partenaire

Coût : 60 euros/personne

Le matériel sera fourni par l'établissement de santé.

# CONFERENCE

## « FAIRE EVOLUER LA REPRESENTATION DU HANDICAP PSYCHIQUE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE »

### CONTEXTE

- La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, a confié aux Agences Régionales de Santé la mission d'élaborer un Projet Régional de Santé (PRS).
- Loi de modernisation de la santé du 26 janvier 2016
- Décret n° 2016 – 1445 DU 26 OCTOBRE 2016 relatif aux communautés psychiatriques de territoire.

Conformément au schéma régional de l'organisation sociale et médico-sociale 2012-2016, au Projet régional de santé (PRS) NPDC 2012-2017 ( en lien avec celui de Picardie), il est apparu important à l'IFSI au sein de l'EPSM Val de Lys Artois et à des établissements ou organismes de formaliser des modalités de partenariat, afin de répondre aux besoins de leurs usagers.

L'EPSM assure les soins psychiatriques sur le département du Pas de Calais.

L'Institut de formation s'associe à cette démarche en proposant :

- un DU de Soins Infirmiers en Santé Mentale en partenariat avec l'Université d'Artois,
- des sessions de formation continue sur l'approche de la psychiatrie et de la santé mentale.

Ce concept de santé mentale, porté par l'OMS est orienté sur « le bien être mental » c'est-à-dire la capacité à mener une vie sociale épanouissante.( rapport du sénateur Alain Milon-2016).

### OBJECTIFS

- Permettre aux participants de mieux appréhender leur rôle dans l'accompagnement de personnes atteintes de handicap psychique, d'ajuster les interventions et de les adapter aux situations rencontrées,
- Permettre des échanges interprofessionnels autour de retours d'expérience,
- Identifier des thèmes qui pourront être développés dans le cadre d'actions de formation continue.

### METHODES PEDAGOGIQUES

Animée par un Cadre de Santé et un médecin psychiatre, la conférence proposera des apports théoriques :

- Le concept de secteur en psychiatrie et l'organisation en psychiatrie,
- La prise en charge pluridisciplinaire et les conduites à tenir,
- Les principales pathologies et la santé mentale,

Au décours de cette présentation, une interface avec l'auditoire sera initiée afin de débattre autour de retours d'expérience, de témoignages....

### PUBLICS CONCERNES

Tous les professionnels d'établissements accueillant les usagers.

### ORGANISATION

Cette conférence pourra se tenir dans les locaux de l'établissement demandeur.

Durée de la formation : 2 heures sur une journée.

Dates : plusieurs sessions/an, se rapprocher du Campus.

Coût : 300 € / conférence.





## Diplôme Universitaire Soins Infirmiers en Psychiatrie et Santé Mentale (DU SIPSM - Bac+4)



### Publics

- Infirmiers exerçant dans une autre discipline médicale et intégrant le champ de la psychiatrie
- Infirmiers dont l'exercice est récent en psychiatrie
- Infirmiers travaillant en psychiatrie souhaitant approfondir leurs connaissances
- Cadres de santé du secteur infirmier



### Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme bac+3
- Admission possible par Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)



### Durée

192 heures de formation



### Calendrier

Formation d'octobre à juin

### Objectifs

- Approfondir ses connaissances en santé mentale : les représentations de la santé mentale, les images, le langage, etc
- Appréhender la dimension interdisciplinaire de la prise en charge du patient en psychiatrie
- Acquérir les éléments théoriques nécessaires à l'exercice de la profession
- S'approprier des outils en soins infirmiers en psychiatrie : approche complexe, consultation infirmière, etc
- Développer le raisonnement clinique en santé mentale : réflexivité, analyse de situations
- Investir la pluridisciplinarité et le travail en réseau : comprendre et articuler la prise en charge dans le champ sanitaire, médico-social, éducatif en prenant en compte les dimensions éthique, juridique et institutionnelle

#### Contenu de la formation

##### UE 1 : Politique de santé mentale et offre de soins en psychiatrie

- La santé mentale aujourd'hui
- Gouvernance
- Communication et gestion de crise
- Les représentations sociales, médicales et culturelles de la maladie mentale
- Les représentations sociales du handicap psychique
- Organisation des soins et territoire. Les filières de soins

##### UE 2 : Les dimensions éthique, législative, déontologique dans les pratiques soignantes en psychiatrie

- Droit et liberté de l'individu
- Déontologie, responsabilité, juridiction
- Éthique : approche éthique du soin. Déontologie et bonnes pratiques

##### UE 3 : Psychopathologie de l'adulte et de l'enfant et les approches pluridisciplinaires

- Les troubles psychiatriques prévalents (chez l'adulte/chez l'enfant/les traitements)
- Les approches cliniques : les différents courants de la pensée en psychiatrie dans les prises en charge



## Lieux

La formation se déroule alternativement à :

- l'Université d'Artois, site de Béthune
- l'EPSM Val de Lys Artois de Saint-Venant



## Tarif

2 498 € par personne, comprenant les frais de formation et la documentation



## Validation

Le diplôme est délivré par l'Université d'Artois aux candidats qui ont satisfait aux obligations de contrôle des connaissances et à la production d'un mémoire (selon des modalités de contrôle des connaissances : nous consulter)

### Modalités de validation :

- Un contrôle terminal des connaissances pour les UE 1 à 3, noté sur 20
- Une mise en situation pour l'UE 4 (élaboration d'un projet de soins à partir d'une situation simulée), notée sur 20)
- Production d'un mémoire suivi d'une soutenance pour l'UE5, notés sur 20

Lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 et que le stagiaire a également obtenu une note supérieure à 10/20 à l'UE 5, le DU est acquis

Informations non contractuelles

FCU Artois  
 Faculté d'Économie Gestion Administration et Sciences Sociales  
 9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS  
 Tél. 03 21 60 60 37  
 Mail : fcu-fare@univ-artois.fr

## Contenu de la formation (suite)

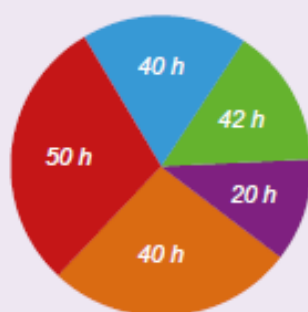
### UE 4 : Les méthodes et outils infirmiers

- Le projet de soins IDE en psychiatrie
- La relation d'aide
- Les techniques de médiation
- La consultation infirmière
- Les prises en charge spécifiques
- La simulation en santé mentale

### UE 5 : Initiation à la recherche

- Mémoire
- La recherche en France
- Statistiques, traitements de données
- Méthodologie et préparation de la soutenance

### Répartition horaire



- UE 1 : Politique de santé mentale et offre de soins en psychiatrie
- UE 2 : Les dimensions éthique, législative, déontologique dans les pratiques soignantes en psychiatrie
- UE 3 : Psychopathologie de l'adulte et de l'enfant et les approches pluridisciplinaires
- UE 4 : Les méthodes et outils infirmiers
- UE 5 : Initiation à la recherche

UE : Unité d'Enseignement

## Équipe scientifique et pédagogique

L'équipe scientifique et pédagogique est constituée d'enseignants de l'Université d'Artois et de professionnels spécialisés dans les domaines traités.

La coordination pédagogique de la formation est réalisée en équipe avec les professionnels partenaires suivants :

- Dr Bruno Pequignot, psychiatre, praticien hospitalier, président de la Commission Médicale d'Établissement
- Jean Lefebvre, directeur du campus des métiers de la santé
- Abdelaziz Messoussi, responsable du DU
- Jérôme Longuepée, directeur du service FCU

Responsable pédagogique : Abdelaziz Messoussi

Diplôme en partenariat avec :




Mise à jour de la commission de l'Université d'Artois - Juin 2023



www.univ-artois.fr



# L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU CAMPUS DES MÉTIERS DE LA SANTÉ

	Nom	Grade	Domaines d'expertise
Mr	Bavay Guénael	Cadre de Santé	Master 2 Ingénierie du management Niveau 4 addictologie et systémie familiale Raisonnement clinique Entretien thérapeutique
Mme	Costenoble Caroline	Cadre de Santé	Licence Sciences de l'éducation Réseaux de santé Raisonnement clinique Plan de soins type et chemin clinique Transmissions ciblées
Mme	Delangue Elisabeth	Cadre de santé	Qualité et gestion des risques Prévention erreur médicamenteuse Endoscopie Formation Miprof Violences Intrafamiliales Médiateur lutte anti-Covid Référente Covid
Mr	Delvallé Olivier	Cadre de Santé	Master 2 Management sectoriel Licence Sciences de l'éducation Auditeur interne Qualité et Gestion des risques Analyse systémique
Mme	Derisbourg Patricia	Cadre de Santé	Master 2 Management sectoriel Simulation en santé Raisonnement clinique Qualité et gestion des risques Formatrice PSSM
Mme	Deruy Fabienne	Cadre de Santé	Master 2 Stratégie et Ingénierie en formation d'adultes DU Simulation en santé Formateur Gestes et Soins d'urgence
Mme	Esprit Cécile	cadre de Santé puéricultrice	Master 1 Santé Sport mention Santé Publique, spécialité management Licence Sciences de l'éducation Masterclass Ilumens DU Formation aux méthodes pédagogiques innovantes Urgences et réanimation pédiatrique Formateur Gestes et Soins d'urgence Médiateur lutte anti-Covid Formation Miprof Violences Intrafamiliales
Mme	Foque Véronique	Cadre de Santé	Licence Sciences de l'éducation Santé publique DU Ethique de la Santé
Mr	Hoguet Yves	Cadre de Santé	Licence Sciences de l'éducation Santé publique Raisonnement clinique Psychiatrie de l'enfant
Mme	Hugodot Stéphanie	Cadre de Santé	Master 1 Ingénierie de la santé Formateur Gestes et Soins d'urgence DU Soins Palliatifs Auditeur interne Plan de soins type et chemin clinique
Mme	Kergoat Patricia	Cadre de Santé	Master 2 Ingénierie de la formation Analyse de pratique professionnelle Raisonnement clinique Auditeur interne Qualité et gestion des risques
Mme	Kermy Mélanie	Cadre de Santé	Master 2 Ingénierie de la santé Licence Sciences de l'éducation Addictologie Formatrice PSSM
Mr	Lamarre Laurent	Cadre de Santé	Licence Sciences de l'éducation Gestion de l'agressivité Maître Formateur Oméga Auditeur interne
Mme	Leconte Sabine	Cadre de Santé	Raisonnement clinique Tutorat Transmissions ciblées
Mme	Lefebvre Da Silva Marie	FF Cadre de Santé IDE puéricultrice	Médiateur lutte anti-Covid
Mme	Mathon Valérie	Cadre de Santé	Master 2 Ingénierie de la santé Médiateur lutte anti-Covid Référente Covid Qualité et gestion des risques Hygiène hospitalière Prise en charge de l'opéré
Mme	Planquette Catherine	Cadre de Santé	DU Soins Palliatifs Formatrice pour le DU de gérontologie
Mme	Robert Lydie	Cadre de Santé	Master 2 Ingénierie de la formation Humanitude Méthodologie de soin Gineste-Marescotti
Mr	Thomas Nicolas	Cadre de Santé	Master 2 Ingénierie de la santé Formateur certifié Prévention des risques liés à l'activité physique Qualité et gestion des risques Gestion de l'agressivité

# Politique de prévention & gestion des conflits d'intérêt

## 1. Principes

Le Campus s'est doté d'une politique de gestion des conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels afin de prévenir et d'éviter la présence de biais commercial lors des activités de formation qu'elle assure.

Pour ce faire, cette politique est basée sur les prémisses que la qualité des soins et le bien-être des patients doivent primer devant toute tentative d'influence ou d'ingérence susceptible d'altérer la relation thérapeutique ou encore l'intégrité du professionnel. Nous considérons qu'un subventionnaire d'une activité de DPC ne doit pas influencer directement ou indirectement le contenu d'une activité de formation sous aucune considération.

Cette politique est élaborée à partir des principes de transparence, d'indépendance, d'objectivité, d'équilibre, de rigueur scientifique et d'imputabilité.

## 2. Définition de liens d'intérêts

La notion de **lien d'intérêts** recouvre les intérêts ou les activités, passés ou présents, d'ordre patrimonial, professionnel ou familial, de la personne en relation avec l'objet de la mission qui lui est confiée.

## 3. Prévention des liens d'intérêts

La prévention des liens d'intérêts s'effectue sur base de leur déclaration et en toute transparence auprès des participants aux actions de formation professionnelle.

Déclaration :

Pour prévenir d'éventuels liens d'intérêts réels, perçus ou potentiels, les concepteurs et intervenants des actions DPC sont priés de déclarer chaque année leurs éventuels liens d'intérêts et leur nature :

- Activité principale
- Activités à titre secondaire : Participation à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence de l'organisme ou de l'instance collégiale objet de la déclaration, travaux ou études scientifiques, consultant, articles, congrès...
- Activités qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration
- Participations financières dans le capital d'une société
- Existence de proches parents salariés ou possédant des intérêts financiers dans toute structure dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration
- Autres liens d'intérêts que le déclarant choisit de faire connaître.

Transparence :

- Cette politique de gestion de prévention et gestion des conflits d'intérêts est présente dans le catalogue des actions de formation continue proposées par l'Institut de Formation et téléchargeable en ligne sur notre site internet,
- Toute information complémentaire sur cette politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts peut être obtenue auprès du Référent formation continue / DPC identifié dans le même catalogue.
- Les stagiaires ont la possibilité de contacter AFNOR Certification pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015 et de déposer un avis sur AFNOR Pro contact.

#### 4. Analyse du conflit d'intérêts

Sur réception des formulaires de déclaration des liens d'intérêt, notre organisme procède à leur analyse afin de déterminer la présence ou non d'un quelconque lien d'intérêts. En fonction du type de lien rencontré, du rôle de la personne ou de l'organisation impliquée, l'analyse porte sur les éléments suivants :

Évaluation de l'intensité du lien :

a. risque élevé :

- liens d'intérêts majeurs ;
- crée une présomption de conflit d'intérêts

b. risque moins élevé :

- autres liens d'intérêts ;
- présomption ou absence de liens d'intérêts.

L'évaluation de l'intensité du lien prendra en considération des éléments comme la fréquence des relations, le montant des avantages financiers, la position de contrôle ou d'influence dans une firme commerciale, l'ancienneté des liens et sa pérennité, etc.

Impacts prévisibles :

- pour le contenu
- pour les participants
- pour les patients
- pour l'organisation

L'évaluation des impacts prévisibles prendra en considération des éléments comme l'ampleur de la collaboration, l'influence sur le développement du contenu et les recommandations, la diffusion auprès des professionnels de la santé, les conséquences directes ou indirectes pour les patients, l'imputabilité et les perceptions en rapport avec l'organisation.

#### 5. Gestion des liens d'intérêts

Une fois l'analyse terminée, la gestion de la situation s'effectue en fonction de quatre possibilités :

1. Liens d'intérêts réels
2. Liens d'intérêts potentiels
3. Liens d'intérêts perçus
4. Liens d'intérêts absents

Le but de cette gestion est de prévenir ou d'éviter toute tentative d'influence ou d'ingérence susceptible d'altérer l'intégrité professionnelle du concepteur et/ou intervenant. La conduite à tenir est établie en fonction du type de lien, de la source du lien, de son intensité, et de ses conséquences :

- changement du concepteur et/ou de l'intervenant
- validation du contenu par un ou des pairs
- présentation des données probantes appuyant le contenu
- modification de la composition du conseil scientifique
- présentation aux participants du lien potentiel reconnu afin de leur permettre d'évaluer les concepts présentés à la lumière de ces informations
- retrait d'une partie du contenu de la formation
- refus de reconnaître l'activité comme une activité de formation
- toutes autres actions jugées opportunes

## FICHE D'INSCRIPTION DE FORMATION

<b>INTITULE DE LA FORMATION :</b>
<b>DATE :</b>

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

NOM D'USAGE : \_\_\_\_\_

SEXE F  M

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

VILLE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_

PORTABLE : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Formation prise en charge à titre individuel

Formation prise en charge par votre employeur

Coordonnées professionnelles :

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés .

A \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE

# NOS COORDONNEES

Campus des Métiers de la Santé Val de Lys - Artois  
20 rue de Busnes – BP 30  
62350 SAINT-VENANT  
03-21-63-66-34  
03-21-63-66-53  
[ifsi.vla@ghtpsy-npdc.fr](mailto:ifsi.vla@ghtpsy-npdc.fr)

## **Responsable de la Formation Continue / DPC**

Mr Olivier DELVALLE

Cadre de santé paramédical-formateur  
poste 7392

[olivier.delvalle@ghtpsy-npdc.fr](mailto:olivier.delvalle@ghtpsy-npdc.fr)